



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
Sous-préfecture d'Issoire
Direction départementale des territoires

RÉVISION PARTIELLE DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATION DU VAL D'ALLIER ISSOIRIEN

compte-rendu des réunions publiques
à destination des acteurs économiques, des élus et des particuliers

Les réunions sont présidées par Mme Christine BONNARD, Sous-préfète d'Issoire

Services présents :

Sous-Préfecture d'Issoire

DDT du Puy-de-Dôme

Agglomération du Pays d'Issoire représentée par M. Bacquet lors de la réunion avec les élus et les acteurs économiques

Objet des réunions :

Les réunions s'inscrivent dans le cadre de la concertation relative à la révision partielle du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNPi) du val d'Allier issoirien. Elles ont pour objet d'informer les élus, les acteurs économiques de la zone concernée par la révision et le public sur la procédure de révision partielle, et de présenter les modifications apportées par les nouvelles études.

Les réunions ont été organisées à Orbeil le 22 juin 2017 selon le planning suivant :

- de 15h à 17h réunion à destination des élus et des acteurs économiques (voir feuille de présence en annexe),
- de 17h à 19h réunion à destination du public (environ 10 personnes présentes).

L'ordre du jour suivant a été déroulé :

- rappel sur la rivière Allier,
- rappel sur le PPRNPi en vigueur approuvé en décembre 2013,
- présentation de la révision,
- calendrier.

La DDT 63 présente les évolutions du zonage réglementaire à partir d'un diaporama (joint en annexe du présent compte-rendu).

Échanges lors des réunions :

Sur la modification de l'aléa :

La mairie d'Orbeil considère qu'une nouvelle étude devrait être menée sur l'ensemble du linéaire de l'Allier car l'étude réalisée par Issoire Communauté permet de faire apparaître des différences importantes sur certains secteurs.

Réponse de l'État : L'étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage d'Issoire Communauté utilise une modélisation couplant 1D/2D alors que celle utilisée pour le PPRNPi est une modélisation 1D. La modélisation 1D/2D permet d'avoir des résultats plus fins sur les zones où l'Allier présente un large champ d'expansion et où l'urbanisation est importante comme c'est le cas sur le secteur de Lavour-La Béchade. Dans les secteurs avec de fortes contraintes topographiques comme c'est le cas à Orbeil, les deux types de modélisation donnent le même type de résultats. Cette affirmation a été confirmée par une modélisation couplant 1D/2D réalisée récemment par l'entreprise Constellium dans le cadre des projets sur son site, et qui n'a montré aucune différence significative entre les résultats du PPR et la nouvelle étude de l'entreprise.

Une entreprise s'interroge sur la réalisation d'une éventuelle nouvelle étude d'aléa.

Réponse de l'État : Pour le moment, aucune nouvelle étude n'est prévue. Il est rappelé que l'étude conduisant à la révision partielle a été réalisée à l'initiative d'une collectivité à l'échelle de plusieurs communes.

Sur le zonage et le règlement :

Monsieur Bacquet et le maire d'Orbeil précisent que le règlement du PPRNPi est trop contraignant en particulier pour les entreprises situées en zone R. Ils précisent qu'il existe des moyens de prendre en compte le risque dans les constructions (sur pilotis par exemple) et que de nombreux moyens d'anticiper l'arrivée d'une inondation existent (vigicrue...) permettant de mettre à l'abri les biens avant l'évènement.

Réponse de l'État : La DDT rappelle que le PPRNPi est un document dont le premier objectif est la protection des personnes et des biens en maîtrisant l'urbanisation en zone inondable. Par ailleurs, la modification du règlement ne peut se faire dans le cadre de la révision partielle. En effet, une telle modification impacterait, non seulement, toutes les communes concernées par le PPRNPi du val d'Allier issoirien, mais également toutes les communes concernées par les deux autres PPRNPi de l'Allier, ce qui n'est pas possible dans le cadre de la procédure en cours.

Monsieur Bacquet précise qu'un agriculteur peut modifier son terrain à sa guise pouvant conduire à une modification des écoulements des eaux alors qu'une entreprise ne peut s'agrandir.

Réponse de l'État : Le PPR a pour objet de réglementer l'urbanisme. Néanmoins, d'autres législations existent pour réglementer l'utilisation des sols par les agriculteurs.

Sujets Divers

Plusieurs entreprises s'interrogent sur leur localisation par rapport au PPRNPi et aux éventuels projets qu'elles pourraient avoir.

Réponse de l'État : Il est convenu que les porteurs de projets se tourneront vers le service instructeur de l'agglomération du Pays d'Issoire pour avoir des informations. La DDT se tient à disposition si besoin pour toute réunion.

Un particulier s'interroge sur le fait que l'autoroute ait été construite en zone inondable.

Réponse de l'État : Une analyse coût/bénéfice a été faite, à l'époque, sur différents scénarios, et le meilleur scénario a été retenu. Par ailleurs, les contraintes de prise en compte du risque inondation pour une infrastructure de transport ne sont pas les mêmes que pour une construction.

Pour la Préfète et par délégation,
La Sous-Préfète d'Issoire


Christine BONNARD

FEUILLE DE PRESENCE

Reunion du PPRi Issorien

Reunion acteurs économiques

NOY	ENTREPRISE	Mail	Téléphone
DUPOUX	MULTITRAVAPORTS	piere.dupoux@multitravports.fr	06 80 46 21 2
CONY	Spécialité de la viande	contact@brunswick.fr	03 71 70 5
CHASTETIE	API	laure (chastetie)	04 33 6 18 22
DEULLO	APT	capissac.fr Eric decessis@capissac.fr	04 73 53 62 79
JULLIARD V	API	valerie.julliard@lapissoie.fr	04 73 55 11 11
RAUEL P	API	puerre - ravel@orange.fr	06 44 63 49 86
COSTON D.	SP. API	caid.coston@wascadon.fr	06 88 66 20 4
IGONIN B	Mairie ORSEIL		
FEUR P	Mairie Orseil	mairie.orseil@vandoz.fr	04 73 89 19 16
MARLEN B	Mairie Orseil	"	"
MAZEL G	Mairie Orseil	"	"
GUBIET G	Mairie Orseil	"	"
BOURASSEIRE	Mairie Orseil	"	"
GAINÉ	Produit Pierre Herbain	jeff@orange.fr	06 42 22 18 29
HARTARD	Transport Coudat	transport@transport-coudat.fr	06 85 46 42 82